

[Anecdote]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1903)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-199814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASSENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Corbière, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biènné, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 4^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Un bon souhait.

Un souhait que le *Conteur* s'efforcera de réaliser est celui que veut bien lui adresser un de ses fidèles amis. Voici :

PHILIPPE GODET

Professeur à la Faculté des Lettres

Au seuil de l'an neuf, souhaite au *Conteur*
Autant d'abonnés que de bonne humeur...
Neuchâtel, 27 décembre 1902.

L'an 1902.

L'année 1902 laissera des souvenirs médiocrement agréables à ceux de nos concitoyens qui sont décorés d'un ordre quelconque. On se souvient que, à propos d'un cas dont le retentissement dépassa les limites de notre pays, le gouvernement suisse eut la cruauté de rappeler aux fonctionnaires de la Confédération, petits et grands, civils et militaires, que notre constitution leur interdisait de recevoir d'un gouvernement étranger pensions, titres, présents, vases de Sèvres, bronzes d'art, écritures ou théières en argent ou en ruolz, rubans, médailles, plaques et crachats. Ce n'est pas qu'on soit, chez nous plus qu'ailleurs, porté à ces colifichets-là ; mais l'avertissement du Conseil fédéral fit passer de bien vilaines nuits à une quantité de braves gens. Des sociétaires de l'association des guérillas de Renens, des Echarpes-Blanches de Montreux, de l'Abbaye de Vennes-Chique et Chailly allèrent consulter des avocats pour savoir s'ils avaient encore le droit de porter, aux fêtes annuelles, épinglée au revers de la redingote des dimanches, la cocarde aux franges d'or ou d'argent. Perplexes eux aussi, les comités des fêtes du Centenaire renvoyèrent à 1903 la question des brassards et des rosettes de leurs membres. Bref, 1902 fut une mauvaise année pour les marchands de rubans.

Elle n'a pas été meilleure pour les contribuables, non plus que pour les toutous. Les premiers ont vu avec douleur le fisc du canton et celui de nombre de communes serrer la vis de l'affreux pressoir d'où ne coule rien qui rappelle l'Yvorne ou le Dézaley. Quant aux toutous, l'augmentation des impôts les a laissés assez indifférents, si j'en crois les confidences de l'un d'eux. Ce qui leur a fait faire la grimace, c'est d'avoir été muselés neuf mois sur douze. Ils avaient bien de quoi se plaindre ! Quelle mine feront-ils lorsqu'ils seront condamnés à la muselière à perpétuité ? Et ça leur pend au nez.

Les régents et les régentes garderont de l'an que nous enterrons une impression moins défavorable. Leur fête de Morges eut la plus brillante réussite. Mais ce qui leur a fait un plaisir bien autrement grand, c'est le vote du peuple autorisant la Confédération à subventionner l'école primaire. Et tous les papas et mamans qui leur envoient leurs rejetons se sont réjouis avec les maîtres et les maîtresses de cette décision populaire. Peut-être en résultera-t-il une diminution des dépenses pour les fortifi-

cations et pour les grandes manœuvres de corps d'armée.

Si cela était, nul ne s'en plaindrait beaucoup, croyons-nous. Non que nous songions à éluder nos devoirs envers la patrie, tout au contraire. On a vu quelle fièvre s'est emparée des plus pacifiques de nos miliciens à l'idée que le manque d'urbanité du ministre Silvestrelli pouvait nous valoir une guerre avec l'Italie : de Morcles à Mauborget, de Donatry à Chavannes-de-Bogis, dans les riantes campagnes de Blonay comme sur les terres maigres d'Épalinges, chacun était prêt à courir à la frontière. Des infirmes dont le landsturm armé lui-même n'avait pas voulu, des hommes ayant depuis longtemps restitué leur fourniment aux arsenaux suppliaient qu'on leur donnât des armes.

Dix-sept hommes des bataillons genevois n'ont pas compris eux que nous avons à défendre la patrie contre les dangers intérieurs aussi bien que contre l'ennemi du dehors. Il leur en a coûté. Les fêtes de l'Escalade, de Noël et du nouvel-an, ils les ont passées dans les cellules de Saint-Antoine. Et, à l'heure qu'il est, ils n'ont pas encore été rendus à leurs familles. Mais comme, à part cette malheureuse élaboussure dans leur conduite, ce sont, dit-on, les plus braves gens du monde, ils ne sont pas traités comme des cambrioleurs ou des assassins. On leur accorde toutes sortes de douceurs. Ils sont abonnés à des cabinets littéraires et lisent tous les journaux, y compris le *Conteur vaudois*.

Outre cette vilaine affaire, l'année dernière a été attristée par l'inondation du Rhône dans le Bas-Valais, par la mort du délicat poète vaudois Henry Warnery et du conseiller fédéral Hauser et, en dehors de chez nous, par l'épouvantable éruption de la Montagne-Pelée, qui a anéanti la ville de Saint-Pierre de la Martinique. Elle a vu, en revanche, la fin de la guerre inique de l'Angleterre contre l'Orange et le Transvaal.

La conclusion de la paix, qui a soulagé le cœur de tous les honnêtes gens de l'humanité, a été suivie du couronnement plein de péripéties du roi Edouard VII. Un couple de Lausannois que ce sacre avait attiré à Londres y fut pour ses frais de voyage, ignorant qu'au dernier moment les fêtes avaient été renvoyées à cause de l'appendicite qui faillit emporter le souverain.

Mais revenons aux choses de chez nous. 1902 restera gravé en lettres d'or dans les annales de Payerne et d'Yverdon, dont les gares, par suite de l'effondrement du tunnel de Chexbres, furent pendant bien des semaines transformées en stations internationales, avec arrêt des grands express européens à wagons-lits et wagons-restaurants. On vit bien alors l'importance, si longtemps méconnue, de la ligne de la Broye transversale. Sans elle, l'occident et l'orient demeureraient dépourvus de tout trait d'union.

En fait de trait d'union, il faut citer aussi le tunnel de Jaman, le Vevey-Chamby et le Lausanne-Moudon, qu'on a appelé la ligne

des ministres, et qui relie au réseau international le Chalet-à-Gobet, la plaine de Sainte-Catherine, Montpreveyres, Mézières, Carrouge, Vucherens, Bressonnaz et autres jolis endroits dont beaucoup jusqu'à l'automne dernier ne parlaient que par oui-dire.

L'achèvement de ces divers travaux a donné lieu à des réjouissances dont le *Conteur* a déjà entretenu ses lecteurs. Nous n'y revenons donc pas ! Nous ne faisons de même que rappeler en passant l'inauguration de la statue de Guillaume-Tell, à Lausanne, du monument de l'impératrice d'Autriche, à Montreux, des forces motrices de Saint-Maurice, du palais du parlement à Berne ; les fêtes des gymnastes à Aigle, des secours mutuels à Gimel, du sauvetage du Léman, à Lutry ; la réception de Victor-Emmanuel, à Göschenen. Combien tout cela paraît de l'histoire ancienne !

A vrai dire, ce ne sont pas ces festivités qui ont marqué d'une empreinte bien profonde la chronique de 1902. Celle-ci se résume en quelques faits bien autrement significatifs, auxquels nous nous proposons de consacrer la fin de cette rapide revue et qui sont : les tarifs douaniers, le Frasné-Vallorbe, la loi sur le repos du dimanche et la disette des pruneaux.

V. F.



— Eh bien, adieu, François, conservation. C'est moi qui paierai demi la prochaine fois.

— Oh !... on se reverra bien avant...

Notre patois est riche !

A notre patois qui agonise — ce qui nous fend le cœur à nous autres patoisants — l'on a reproché, surtout, en l'accentuant de la moue dédaigneuse avec laquelle on congédie (éternelle ingratitude humaine !) le vieux serviteur dont à tout prix l'on ne veut plus : sa laideur et sa pauvreté. Pour un peu le rouge montera au front de celui qui se surprendra lâchant un mot du langage de nos pères. Songez donc ! c'est si laid de parler patois ! Le ciel nous en préserve à plus jamais !

Il est impossible, a-t-on également répété, d'exprimer en patois la moindre idée abstraite ou élevée. Langage informe et grossier, s'en-